

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 9 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Boussais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : Mercredi 3 avril 2024

**25 présents + 2 pouvoirs (27 votes sur 28) :**  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET,
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**2 pouvoirs :**

- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Huguette ROUSSEAU, Maryse BARIGAULT et Sébastien FAURE

**Dominique GUILBOT a été élue secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**  
**Réalisation d'un emprunt pour travaux Assainissement**  
**Budget Assainissement**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,
- Vu le budget primitif voté en cette même séance,
- Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2024,
- CONSIDERANT les travaux d'assainissement réalisés par le Budget Assainissement, il convient de faire un emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ De contracter un emprunt de 100 000€ (cent mille Euros) auprès du Crédit Mutuel, destiné à financer une partie des travaux Assainissement sur le budget assainissement, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Montant du capital emprunté : 100 000€ (cent mille Euros)
  - Durée d'amortissement en mois : 120 mois
  - Type d'amortissement : annuités constantes
  - Taux d'intérêt : 4,00 %
  - Commissions ou frais de dossier : 150€
- ▶ D'engager, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant
- ▶ D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Fait et délibéré, le 10 avril 2024  
Et ont signé le Président et la secrétaire

Le secrétaire de séance,  
Dominique GUILBOT

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20240411-10-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, le 11-04-2024, et de sa transmission aux services de l'Etat, le 11-04-2024, à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, le 11-04-2024.

Réception par le Préfet : 11-04-2024

Publication le : 11-04-2024

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48